

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

Annexe n°02  
à la délibération n°2025/002



## Rapport d'Orientations Budgétaires Exercice 2025

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

*Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des proportions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.*

Le DOB est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de 3 500 habitants et plus. Pour les communes ayant opté pour le référentiel M57, il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines avant le vote du budget par l'assemblée délibérante (article L. 5217-10-4 du CGCT). Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du CGCT.

## **Contenu obligatoire (toutes les collectivités) :**

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

## **Contenu obligatoire supplémentaire (communes et EPCI de plus de 10 000 habitants et les départements) :**

- Structure des effectifs ;
- Dépenses de personnel ;
- Durée effective du travail ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Depuis le début de cette mandature, chaque budget de la commune a été marqué par diverses crises :

**Crise sanitaire** : ses conséquences continuent de peser durablement sur les finances des collectivités territoriales.

**Crise énergétique** : les tensions internationales, notamment les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ont entraîné une flambée des dépenses énergétiques.

**Crise inflationniste** : la hausse des prix à la consommation et des taux, inédite depuis les années 1970, commence à ralentir mais continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, le tissu économique local et les comptes des collectivités.

L'exercice 2025 ne fera pas exception. La préparation budgétaire intervient dans un contexte de crise institutionnelle, marqué par la première censure d'un gouvernement depuis 1962. Cette situation inédite et incertaine est caractérisée par l'absence de loi de finances pour 2025 à ce jour, laquelle ne sera vraisemblablement votée qu'après l'adoption du budget primitif par la commune.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 1. Situation économique et sociale

---

### 1.1. Projections de croissance

---

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023.

Cette progression globale cache toutefois de profondes disparités régionales.

La forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes (Inde et Chine notamment) contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 à 0,8 % en 2024 avec des projections oscillantes entre 1,1 et 1,3% pour la zone euro en 2025).

Ces perspectives n'intègrent toutefois pas les effets potentiels de la politique économique annoncée par le nouveau Président des Etats Unis d'Amérique. Or, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) a publié, en novembre 2024, une analyse destinée à évaluer les conséquences du renforcement des droits de douanes<sup>1</sup> évoqué par Donald Trump au cours de sa campagne faisant apparaître une possible diminution du produit intérieur brut (PIB) mondial de 0,5% et une contraction du commerce mondial en volume de 3,3%. Dans cette projection, la France verrait ses exportations baisser de 0,5% et son PIB de 0,1%.

Voilà qui ajoute un facteur d'incertitude supplémentaire aux aléas d'une situation géopolitique déjà particulièrement instable du fait, notamment, des conflits en cours au Proche-Orient et en Ukraine.

Sur le plan national, l'OCDE a révisé en décembre dernier à la baisse ses prévisions de croissance<sup>2</sup> du PIB de la France à 0,9% pour l'année prochaine, anticipant ainsi l'impact négatif pour l'économie française des mesures budgétaires qui seront vraisemblablement intégrées à la future loi de finances.

---

<sup>1</sup> BOUËT Antoine, MATY SALL Leysa & ZHENG Yu, La Lettre du CEPII n°450, novembre 2024, *Le prix du protectionnisme de Donald Trump*

<sup>2</sup> [https://www.oecd.org/en/publications/oecd-economic-outlook-volume-2024-issue-2\\_d8814e8b-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/oecd-economic-outlook-volume-2024-issue-2_d8814e8b-en.html)

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## Prévisions de croissance (PIB volume)

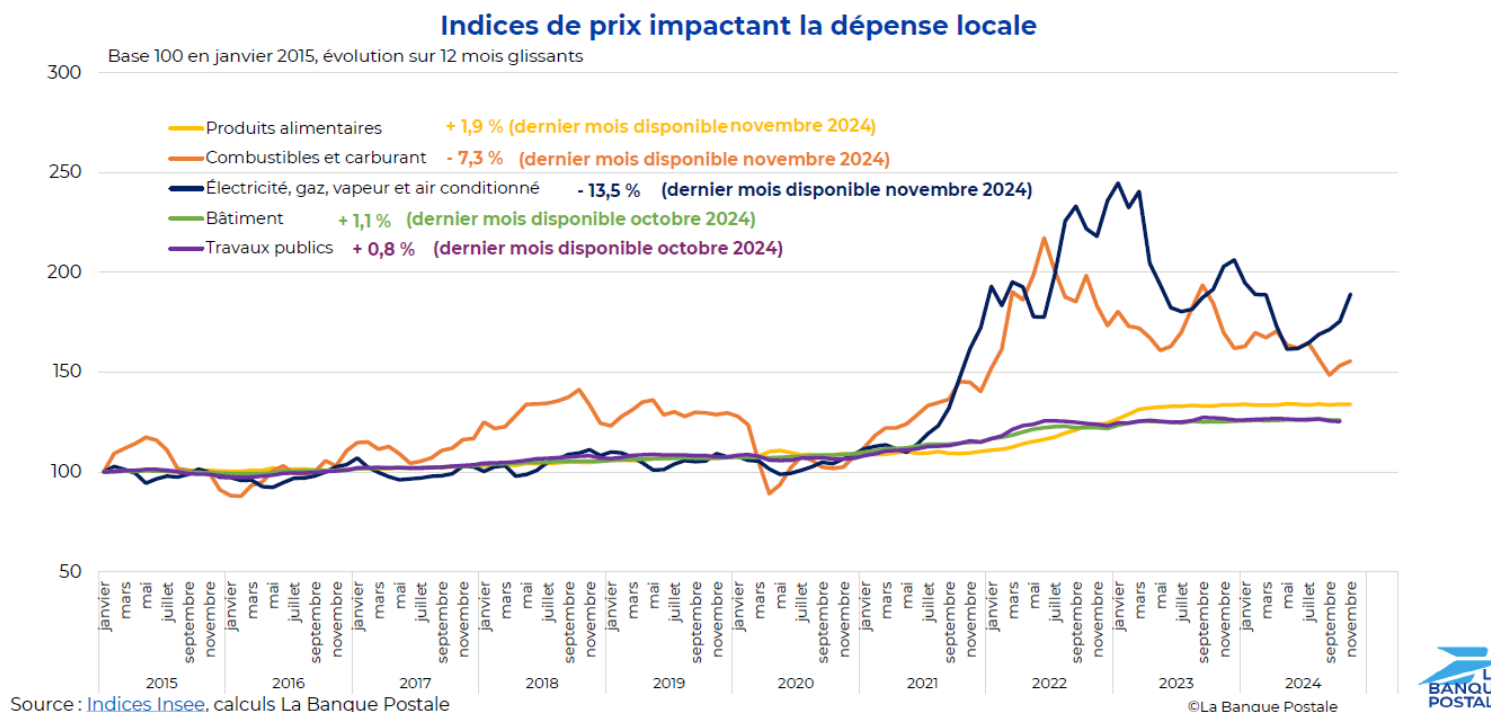
Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 1.2. Evolution de l'inflation :

Après un pic atteint en 2022 et une amorce de ralentissement en 2023, les pressions inflationnistes ont poursuivi leur reflux l'an dernier. Les effets combinés du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, amènent des projections d'inflation pour la zone euro de 2,4 % en 2024 et 2,1 % en 2025. Selon les dernières projections de l'OCDE, ces chiffres seraient pour la France de 2,4 % en 2024 et de 1,6 % en 2025.

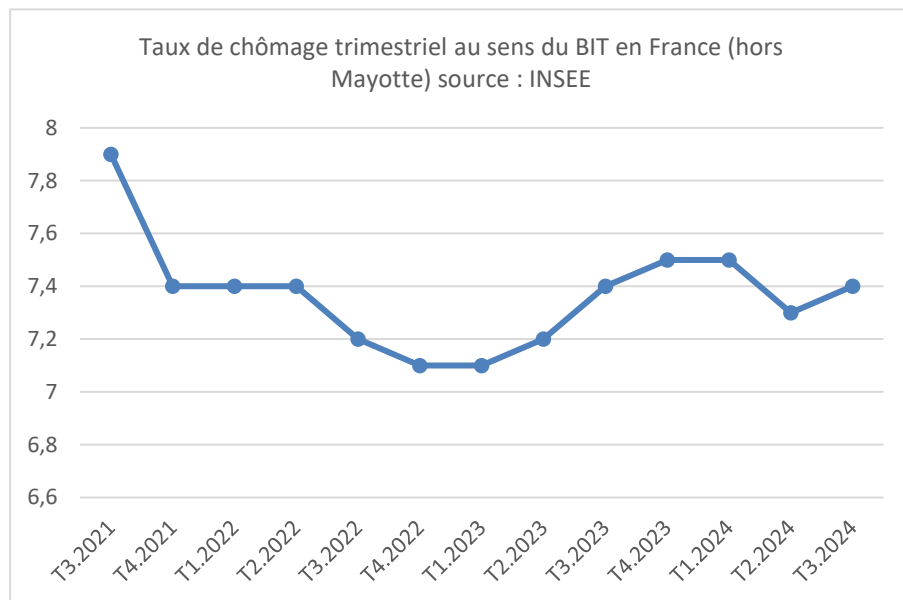


# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 1.3. Evolution du chômage

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

En France, le taux de chômage, en baisse continue entre 2021 (8 %) et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (7,1 %), a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,4 % au troisième trimestre 2024<sup>3</sup>. Avec cette hausse de 0,1 point de plus qu'au deuxième trimestre 2024, la France compte désormais 35 000 chômeurs de plus pour un total de 2,3 millions d'actifs sans emploi.



La multiplication d'annonces ayant trait à la mise en œuvre de plans sociaux dans le secteur industriel et commercial souligne toutefois la fragilité de la situation économique du pays.

L'INSEE<sup>4</sup> estime que la hausse du taux de chômage devrait rester limitée, du moins jusqu'à la moitié de l'année 2025 avec un taux à 7,6 % en juin. D'autres organismes, comme l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) ou la Banque de France, tablent toutefois sur un taux de chômage à presque 8 % en 2025, soit jusqu'à 143 000 emplois en moins.

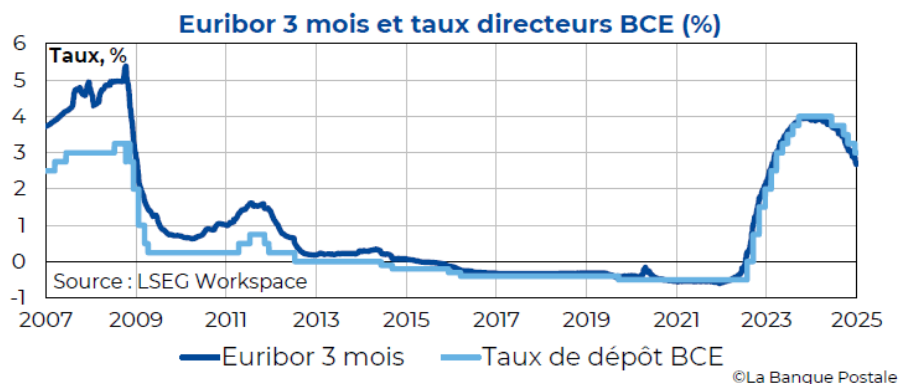
<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8282707>

<sup>4</sup> INSEE, Note de conjoncture, 17 décembre 2024 - *Chômage*

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 1.4. Evolution des taux d'intérêts

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 avait amené la BCE à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro. Le taux de dépôt était ainsi passé de - 0,5 % en juillet 2022 à 4,0 % en septembre 2023. Prenant acte du fait que l'inflation a nettement diminué en zone euro depuis 2023, et anticipant elle aussi une inflation à 2,1 % en moyenne en 2025, la BCE a entamé son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024.

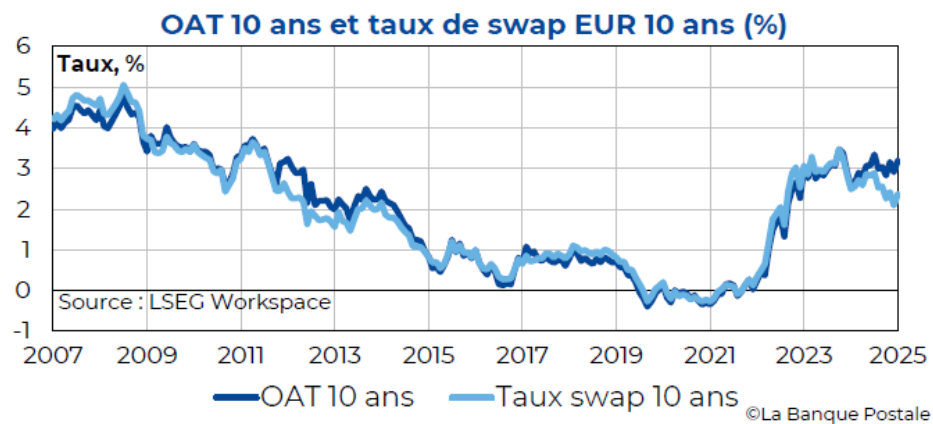


Fin 2024, elle a ainsi réalisé 4 baisses de taux successives, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025, les marchés anticipant des baisses supplémentaires qui pourraient ramener le taux de dépôt vers 2,00 % d'ici à fin 2025, voire légèrement moins en cas de ralentissement plus marqué de la croissance (la BCE anticipe à ce stade une croissance de 1,1 % en zone euro pour 2025).

Cette baisse des taux « courts » ne s'est toutefois pas complètement traduite dans la partie longue des taux en zone euro : le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) est ainsi resté quasi-stable, passant de 2,5 % en mai 2024 à 2,2 % en fin d'année.

Avec l'instabilité politique consécutive à la dissolution de l'Assemblée nationale et la dégradation des finances publiques, la prime de risque de la France s'est tendue depuis juin 2024. Le spread de taux entre le taux à 10 ans de la France et de l'Allemagne est ainsi passé de 50 pb sur la première moitié de 2024 à 80 pb fin 2024 (soit +30 pb). Cela a ainsi maintenu le taux à 10 ans de la France (obligations assimilables du Trésor, OAT) autour de 3,0 % fin 2024. En 2025, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne, ce qui pourrait donc fortement amoindrir, voire annihiler, pour la France, les effets positifs attendus de la détente des taux consécutive au ralentissement de l'inflation.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025



# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 2. Un contexte national incertain

### 2.1. La crise de la dette publique

Sur le plan national, l'année 2024 a été marquée par un dérapage du déficit public de notre pays.

Chargée par les traités de surveiller la situation budgétaire et macro-économique de chaque Etat membre, la Commission européenne a estimé, à la lumière des éléments présentés en mai 2024 par le Gouvernement alors en place et d'une évaluation globale de sa situation, que trop de vulnérabilités pesaient sur la soutenabilité de la dette à moyen terme de la France.

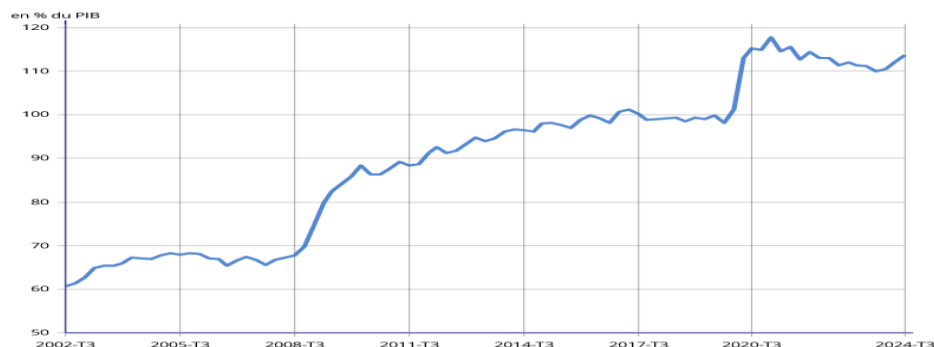
Le Conseil a suivi les recommandations de la Commission et l'Union européenne a formellement initié vendredi 26 juillet 2024 des procédures pour déficit public excessif ciblant sept Etats membres ayant dépassé en 2023 la limite de déficit public fixée par le pacte de stabilité à 3 % du PIB, dont la France.

Le dérapage budgétaire prévisionnel a même été réévalué début novembre<sup>5</sup> à - 6,1 % du PIB en 2024 et -5,5 % en 2023.

À la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit désormais selon l'INSEE<sup>6</sup> à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au trimestre précédent.

Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %, après 112,2 % au deuxième trimestre 2024.

Dette des administrations publiques au sens de Maastricht



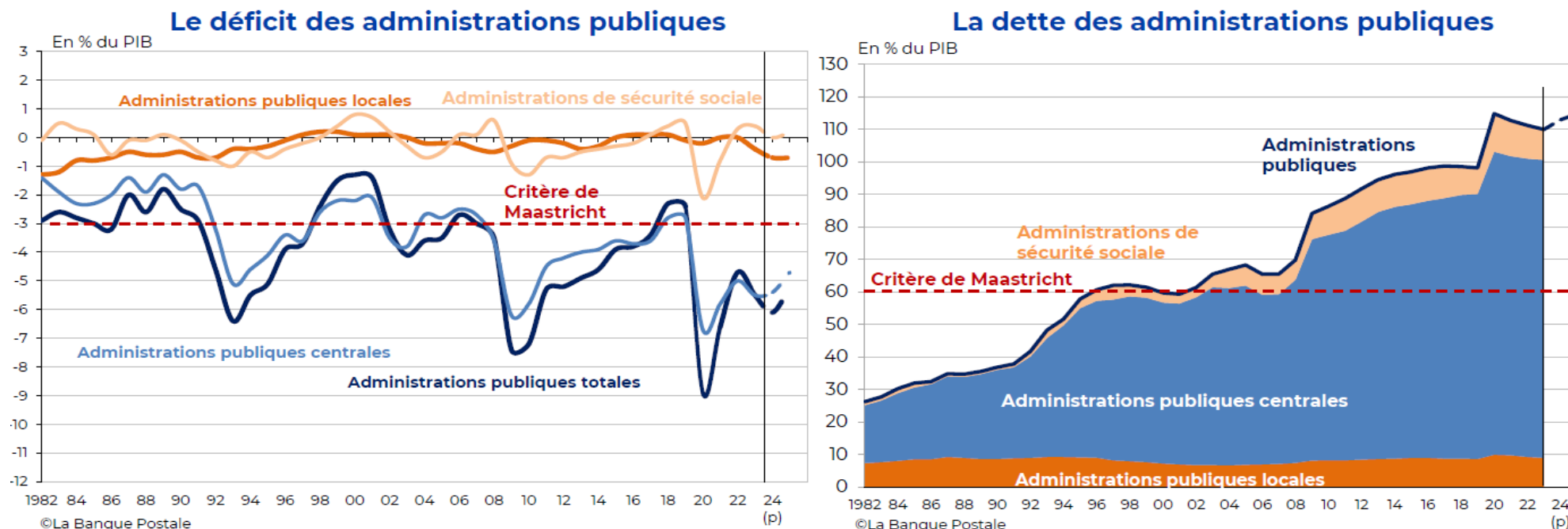
Mettant au jour une situation caractérisée par une dette publique non maîtrisée atteignant un niveau historique, le déclenchement de la procédure de déficit excessif va imposer à l'Etat d'adopter des mesures correctrices destinées à ramener ses finances sur une trajectoire soutenable et compatible avec les règles prévues depuis 1992 par le traité selon lesquelles « *les Etats membres évitent les déficits publics excessifs* » (art. 126 TFUE), mais également par le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) adopté dans le prolongement du traité en 1997 et modifié en dernier lieu le 23 avril 2024.

<sup>5</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/296065-loi-du-6-decembre-2024-de-finances-de-fin-de-gestion-lfg-pour-2024>

<sup>6</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8316840#>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

Alors que les collectivités territoriales seront très vraisemblablement mises à contribution pour pallier cette situation, à l'occasion du vote de la prochaine loi de finances, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les données officielles publiées par l'INSEE démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales dans ce déficit.



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis [PLF 2025](#) (version au 11 octobre 2024)



La dette locale ne représente en effet que 8,9 % (250,4 Md€) de la dette publique totale, alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils. En effet, en application des dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT, les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 2.2. La loi de finances 2025 :

---

La loi de finances pour 2025 était basée sur une recherche de 60 Mds d'économies afin de définir une trajectoire pluriannuelle pour ramener le déficit public à 3 % du PIB à l'horizon 2029 en passant par 5,5 en 2025. Cette loi de finances impactait fortement les collectivités locales, en leur imposant une réduction globale 6,5 Md€.

Les principales mesures pour les collectivités locales portaient sur :

- ❖ Baisse de 1,5 Md€ sur le Fond Vert ;
- ❖ Création d'un fond de précaution de 3 milliards € financé par les collectivités ayant un budget de fonctionnement de plus de 40 millions € ;
- ❖ Diminution de la TVA redistribuée aux collectivités (Régions, départements, agglomérations) : -1,2 Md€ ;
- ❖ Diminution du reversement de la TVA (FCTA) de près de 1Md€ (baisse du taux de reversement de 16,4 à 14,85%) ;
- ❖ Stabilisation de la DGF et autre subventions (DSIL, ...) au niveau de l'année 2024 (pas d'indexation sur l'inflation) ;
- ❖ Hausse des bases fiscales de 2%.

## 2.3. La crise institutionnelle :

---

La loi de finances pour 2025 n'a cependant pas été adoptée avant la fin de l'année 2024 en raison de la censure du gouvernement Barnier. Pour pallier cette situation, une loi spéciale a été votée par le Parlement en application de l'article 47 de la Constitution et de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette loi spéciale, promulguée le 20 décembre 2024 et publiée au Journal officiel le 21 décembre 2024, contient les dispositions nécessaires au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 2.4. Les impacts sur le budget 2025 de la ville

---

**L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.**

Afin d'éviter de devoir prendre en cours d'année des mesures correctives difficilement finançables et remettant en cause l'équilibre du budget après le vote du BP, nous avons étudié le contenu du PLF avorté et nous intégrerons les mesures suivantes dans le budget 2025 :

- Augmentation de 12 points du taux de cotisation CNRACL sur 4 ans, donc +3 points en 2025 ;
- Pas de modification des mécanismes et taux du FCTVA en 2025 (ni en fonctionnement, ni en investissement) ;
- Pas d'apparition d'une seconde journée de solidarité.

Des modifications seront encore possibles avant le vote du budget pour prendre en compte d'éventuels ajustements intégrés à la loi de finance définitive durant le débat en cours

## 3. Les perspectives 2025 pour Eaubonne

---

### 3.1. Premières évaluations du Compte Administratif 2024

---

Le compte administratif 2024 de la Ville est en cours de clôture.

La Trésorerie de Franconville le Parisis procède actuellement aux différents contrôles afin de vérifier la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

L'analyse actuelle présente un excédent de fonctionnement cumulé prévisionnel d'environ 4,27 M€ et un déficit d'investissement cumulé prévisionnel de – 83 000 €.

Ce qui donnerait une **perspective de 4,19 M€ d'excédent** à intégrer sur le budget 2025.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 3.2. Les projections budgétaires 2025

---

La projection budgétaire 2025 a nécessité une adaptation de la structure des dépenses, ainsi qu'une maîtrise au plus juste des dépenses des services.

Les prix des fluides, qui avaient explosé l'an passé, devraient diminuer, sans retrouver toutefois leur niveau précédent.

Le budget du personnel est stabilisé malgré les évolutions nationales et les efforts menés par la collectivité pour renforcer son attractivité.

Les orientations municipales du mandat seront poursuivies et approfondies, avec la consolidation des actions déjà mises en œuvre, et de nouvelles actions en faveur des Eaubonnaises et des Eaubonnais.

### JEUNESSE ET EDUCATION

- La nouvelle école Gisèle Halimi ouverte début 2025 impactera le budget 2025 (première année de fonctionnement et clôture des marchés en investissement) ;
- Réaménagement du Val Joli qui deviendra un centre de loisir primaire (avec augmentation du nombre de places) ;
- Transformation de la crèche collective de la maison de la petite enfance en multi-accueil ;
- Transformation de l'ancienne école Rabelais en espace d'accueil du jeu enfant ;
- Création d'une structure de Street Workout ;
- Développement du guichet citoyen (Arpège) accessible à de nouveaux services et application smartphone.

### CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Les investissements en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments municipaux seront poursuivis avec le plan de sobriété énergétique et le contrat de performance énergétique ;
- Poursuite du plan vélo ;
- Poursuite du plan de réfection des voiries ;
- Concernant les espaces naturels, plusieurs projets seront réalisés : de nouveaux aménagements pour nos espaces verts, la poursuite de la campagne de plantations d'arbres, amélioration de parcs / végétalisation ;
- Lancement de l'étude du Centre-ville ;
- Tri sélectif lors des événements de la ville.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## TRANQUILLITE PUBLIQUE

- Finalisation des travaux d'aménagement du nouveau commissariat de police municipale ;
- Déploiement de nouvelles caméras, fixes et nomades ;
- Recrutement de deux agent·e·s de police municipale.

## PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LES HABITANTS

- Intensification du budget participatif : projets choisis par les habitants ;
- Rénovation de l'hôtel de Mézières ;
- Lancement du projet de réaménagement de la plaine des sports et de loisirs du Luat.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 3.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2025 sont évaluées à hauteur d'environ 33,5 M€

### Les principales recettes de fonctionnement pour 2025 sont les suivantes :

- **Les dotations de l'État et les participations : 6,6 M€**

Rétrospectivement, la ville d'Eaubonne a perdu en douze ans environ 2,05 M€ de dotations annuelles de l'État, ce qui représente un montant cumulé de plus de 17 M€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	4 180 165 €	4 160 284 €	4 133 890 €	4 177 478 €	4 179 245 €	4 179 245 €
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)					228 181 €	228 181 €
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	72 343 €	346 020 €	366 102 €	377 051 €	366 083 €	366 083 €
FSRIF : Versement au profit de la commune	380 075 €					
	<b>4 632 583 €</b>	<b>4 506 304 €</b>	<b>4 499 992 €</b>	<b>4 554 529 €</b>	<b>4 773 509 €</b>	<b>4 773 509 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## Dotation forfaitaire (DF)

Elle est la principale dotation de l'Etat versée aux communes.

	2022	2023	2024	2025
DF N-1 après retraitement	4 160 284,00 €	4 177 478,00 €	4 191 272,00 €	4 179 245,00 €
Variation population	20 414 €	13 794 €	-11 330 €	-641 €
Ecrêtement	3 220,00 €	0,00 €	697,00 €	0,00 €
<b>Dotation forfaitaire totale</b>	<b>4 177 478,00 €</b>	<b>4 191 272,00 €</b>	<b>4 179 245,00 €</b>	<b>4 178 603,68 €</b>

## Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

La DSU est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants.

L'éligibilité est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).

	2022	2023	2024	2025
Rang DSU	719	706	689	679
IS DSU	0,9	0,9	0,91	0,93

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation. Son objectif est d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre toutes les communes. Elle est composée de 2 parts : une part principale et une part majoration. L'enveloppe de DNP est figée en loi de finances depuis 2015.

	2022	2023	2024	2025
DNP Part principale	135 758,00 €	134 031,00 €	130 161,00 €	143 128,19 €
DNP Part majoration	230 344,00 €	243 020,00 €	235 922,00 €	240 748,89 €
Garantie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>DNP Totale</b>	<b>366 102,00 €</b>	<b>377 051,00 €</b>	<b>366 083,00 €</b>	<b>383 877,08 €</b>

### • La fiscalité Eaubonnaise en 2025

Il sera proposé pour 2025 des taux pour les contributions directes inchangés par rapport à ceux votés en 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **15,76 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **38,71 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **39,90 %**

### • Les dotations intercommunales

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2025 est de 405 665 €.

L'attribution de compensation provisoire liée aux transferts de compétences sera d'environ 780 566 €.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

- **Les droits de mutation**

L'évaluation des droits de mutation pour 2025 est de 1 000 000 €.

- **Les redevances des usagers des services :**

Leur montant est évalué à 3,06 M€ pour 2025 (3,06 M€ en 2024).

- **Les subventions et les partenariats :** 1,64 M€ pour 2025

## Synthèse des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025 :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont évaluées à 33,5 M€,

	<b>BP2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evolution BP2025/BP2024</b>
Atténuations de charges	180 000,00	125 000,00	-30,56%
Prestations de services et participations familiales	3 060 000,00	3 060 000,00	0 %
Impôts et taxes - fiscalité locale	22 724 876,00	22 979 231,00	+1,2%
Subventions et participations	6 228 323,00	6 436 509,00	+3,34%
Produits du domaine	900 000,00	900 000,00	0%
Recettes exceptionnelles	185 000,00	25 000,00	-86,49%
<b>TOTAL</b>	<b>33 278 199,00</b>	<b>33 527 740,00</b>	<b>+0,75%</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 3.4. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2025

---

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont estimées pour 2025 à environ 32,2 M€.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les dépenses obligatoires ou incompressibles : 490 000 € contingent incendie ;
- Les charges financières évaluées à 567 000 € ;
- L'enveloppe globale des subventions versées aux associations est au même niveau que les années précédentes : 476 550 € ;
- En 2025, la subvention d'équilibre versée au CCAS est d'un montant de 1,26 M€, identique à 2024 ;
- Les dépenses des services : 10,5 M€ (hors masse salariale) ;
- Des dépenses de fluides maîtrisées : 1,2M€
- La masse salariale (chapitre 012) : 19,1M€. (19,02 M€ au BP 2024)

La masse salariale fait l'objet de la plus grande attention afin d'en maîtriser l'évolution alors même que les décisions nationales s'ajoutent à la politique en matière de rémunération pour que la ville reste attractive (régime indemnitaire, évolutions de carrière). Plusieurs leviers sont mis en œuvre, dont la remise en question systématique des organisations lors des départs à la retraite, qui sont relativement nombreux.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP2024
Charges à caractère général	9 750 514,00	9 440 031,00	-3,18%
Masse salariale	19 027 674,65	19 193 910,00	+ 0,87 %
Atténuations de produits	125 000,00	25 000,00	-400,00%
Subventions et participations (chapitre 65)	1 281 170,00	1 380 621,00	+ 7,76 %
Intérêts de la dette	512 000,00	500 000,00	-2,34%
Autres (dont chapitres 67+68)	15 000,00	55 000,00	+266,00%
Versement de la subvention de fonctionnement au Budget CCAS	1 262 560,00	1 262 560,00	0%
<b>TOTAL</b>	<b>31 973 918,65</b>	<b>31 857 122,00</b>	<b>-0,37%</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 3.5. Les investissements 2025 :

Les investissements 2025 sont estimés pour un montant d'environ 10,9 M€

Les projets en Autorisations de Paiement / Crédits de Paiement : 4 662 107 €

AP 2021 001 : groupe scolaire Gisèle Halimi → Montant CP 2025 : 3 848 599 €

AP 2022-01 : aménagement rue Jeanne Robillon – commissariat → Montant CP 2025 : 489 508 €

AP 2023-01 : sobriété énergétique → Montant CP 2025 : 500 000 €

### **AP 2021 001 : construction du groupe scolaire Gisèle HALIMI – Montant Global : 16 448 611 €**

	CP 2021 Voté	CP2021 réalisé au 31/12/21	CP 2022 voté	CP2022 réalisé au 31/12/22	CP 2023 voté	CP2023 réalisé au 31/12/23	CP 2024 voté	CP 2025 actualisé	CP 2026 actualisé
Études									
Travaux	555 000 €	109 923 €	1 000 000 €	936 918,03 €	6 710 000,00 €	4 849 294,85 €	6 700 000,00 €	3 848 599,072 €	3 876,048 €
<b>TOTAL</b>									

### **Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme**

<b>AP 2021 001</b>	<b>Construction du groupe scolaire Gisèle HALIMI</b>
Estimation totale	<b>16 448 611€</b>
FCTVA	<b>2 698 230€</b>
Subventions	<b>4 490 000 €</b>
Autofinancement	<b>9 260 381 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## AP 2023 001 : sobriété énergétique

**Montant Global : 6 613 926€**

	CP 2023	CP 2023 Réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025 actualisé	CP 2026 actualisé	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
Travaux											
Acquisition	460 000 €	361 605,74 €	300 000 €	500 000 €	1 358 720 €	808 720€	808 720€	808 720€	808 720€	808 720€	50 000,26€
<b>TOTAL</b>											

### Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

AP 2023 001	Sobriété énergétique
Estimation totale	<b>6 613 926 €</b>
FCTVA	<b>1 084 948 €</b>
Autofinancement	<b>5 528 978 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

**AP 2022 001 : l'aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon - Montant Global : 1 143 000 €**

	CP 2022	CP 2022 réalisé au 31/12/2022	CP 2023 Voté	CP 2023 réalisé au 31/12/2023	CP 2024 Voté	CP 2025 actualisé
Achats						
Travaux	310 000 €	235 852 €	100 000 €	17 640 €	400 000 €	489 508 €
<b>TOTAL</b>						

## Plan de financement prévisionnel de l'Autorisation de Programme

<b>AP 2022 001</b>	<b>Aménagement du commissariat, rue Jeanne Robillon</b>
Estimation totale	<b>1 143 000 €</b>
FCTVA	<b>187 498 €</b>
Subventions	<b>100 000 €</b>
Autofinancement	<b>855 502 €</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## Les investissements hors AP/CP

Les principales dépenses sont évaluées aux montants suivants :

- Remboursement du capital et dépôts et cautionnement à hauteur de 1,47 M € ;
- Acquisition de matériel, mobilier : environ 212 800€ ;
- Informatique et téléphonie : environ 390 000 € ;
- Patrimoine : 248 000 € ;
- Espace Public : 2,3 M€ ;

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP2024	BP2025
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>3 182 084,00</b>	<b>4 600 000,00</b>
<b>Autorisations de Programme/Crédit de Paiement</b>	<b>8 375 324,00</b>	<b>4 838 107,00</b>
Travaux Agenda d'Accessibilité Adapté	40 000,00	0,00
Travaux groupe scolaire Gisèle Halimi	7 000 000,00	3 848 599,00
Construction du gymnase Georges Hébert	535 324,00	0,00
Aménagement commissariat J Robillon	500 000,00	489 508,00
Sobriété énergétique	300 000,00	500 000,00
<b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>1 220 023,00</b>	<b>1 460 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 777 431,00</b>	<b>10 898 107,00</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 3.6. Les recettes d'investissement

Les principaux financements des investissements se répartissent comme suit :

- FCTVA : 1,8M€ ;
- Taxe d'aménagement : 60 000 € ;
- Subventions d'investissements : environ 300 000 € ;
- Cessions : 1 700 000 € ;
- Emprunt d'équilibre prévisionnel : environ 1,5 M€ ;
- Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement : 3,4 M€ ;
- Affectation prévisionnelle de l'excédent du compte administratif 2024 : 2,09 M€.

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP2024	CA 2024 AU 31/12/2024	BP 2025
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 461 000,00	1 435 777,04	1 815 000,00
Subvention d'investissement	500 000,00	1 343 368,59	300 000,00
Cessions	1 000 000,00	23 744,00	1 700 000,00
Emprunts	4 557 687,07	4 000 000,00	1 500 000,00
Autres (dont la taxe d'aménagement)	113 000,00	73 386,39	60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 631 687,07</b>	<b>6 876 276,02</b>	<b>5 375 000,00</b>

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 4. LE PERSONNEL

La Ville d'Eaubonne mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de vie au travail, l'amélioration de l'organisation des services, et une politique salariale attractive.

### 4.1. Présentation des effectifs

Les effectifs sont globalement stables. La ville cherche à adapter les compétences des agents à l'évolution des missions et des métiers, à favoriser la diversité des profils, la valorisation des parcours professionnels et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les directions travaillent à l'optimisation des ressources et à la réorganisation des équipes. Les départs donnent lieu systématiquement à un réexamen des organisations.

La répartition des agents sur emplois permanents selon la catégorie du grade et la catégorie de l'agent est la suivante :

Catégorie du grade	Catégorie de l'agent	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2023	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2024
A	Titulaires/Stagiaires	24	28
	Contractuels/CDI	10	10
TOTAL A		34	38
B	Titulaires/Stagiaires	47	43
	Contractuels/CDI	32	36
TOTAL B		79	79
C	Titulaires/Stagiaires	223	206
	Contractuels/CDI	64	66
TOTAL C		287	272
Autres emplois		14	12
TOTAL		414	401

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## La structure des effectifs en 2024

<b>Total agents titulaires</b>	<b>277</b>
<b>Femmes</b>	<b>168</b>
<b>Cat. A</b>	<b>17</b>
<b>Cat. B</b>	<b>29</b>
<b>Cat. C</b>	<b>122</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>0</b>
<b>Hommes</b>	<b>109</b>
<b>Cat. A</b>	<b>11</b>
<b>Cat. B</b>	<b>14</b>
<b>Cat. C</b>	<b>84</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>0</b>

<b>Total agents contractuels</b>	<b>124</b>
<b>Femmes</b>	<b>84</b>
<b>Cat. A</b>	<b>7</b>
<b>Cat. B</b>	<b>22</b>
<b>Cat. C</b>	<b>46</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>9</b>
<b>Hommes</b>	<b>40</b>
<b>Cat. A</b>	<b>3</b>
<b>Cat. B</b>	<b>14</b>
<b>Cat. C</b>	<b>20</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>3</b>

- La ville a pour politique d'employer au maximum des titulaires. Cependant, la difficulté pour recruter des agents titulaires de la fonction publique territoriale contraint la commune à recruter des agents contractuels. Parallèlement, la ville met en place une politique favorisant l'évolution professionnelle (formation, concours, stagiairisation directe sur certains postes).
- Les agents à temps complet représentent 96 % des effectifs.
- L'âge moyen des agents de la ville d'Eaubonne est de 45 ans.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 4.2. Dépenses de personnel :

La masse salariale reste stable par rapport aux années précédentes, après les augmentations des années précédentes du point d'indice et du RIFSEEP. Une gestion rigoureuse et responsable est ainsi maintenue tout en assurant la pérennité des activités municipales et le bien-être des équipes.

Le remplacement de nombreux départs à la retraite génère une baisse de la masse salariale.

### 1. Evolution

Chapitre 012	Réalisé 2023	Réalisé 2024
TOTAL	18 025 936 €	18 701 438 €
%	+ 4,10 %	+ 3,61 %

### 2. Heures supplémentaires

Heures supplémentaires	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Nombre	10 642 heures	11 133 heures
Coût	222 447 €	241 025 €

### 3. Bonification indiciaire

Bonification indiciaire	Réalisé 2023	Réalisé 2024
	56 597 €	53 075 €

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 4. Régime indemnitaire

Régime indemnitaire (IFSE)	Réalisé 2023	Réalisé 2024
	1 211 947 €	1 322 876

## 5. Impact des mesures gouvernementales 2025

- CNRACL hausse de 3 points par an jusqu'en 2028

Aujourd'hui, ce taux de cotisation est de 31,65 % et pourrait ainsi atteindre 43,65 % à l'horizon 2028.

Pour l'année 2025, si une hausse de 3 points était confirmée, le taux passerait donc à 34,65%. Cette dépense, évaluée à 209 745 € en année pleine a été inscrite au budget.

Pour rappel, la dernière hausse de 1 point de la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avait été compensée par la baisse de 1 point du taux de cotisation à l'URSSAF au titre de l'année 2024.

- Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL

Le taux ordinaire des cotisations maladie à 9,98 % devrait être appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce taux avait été diminué d'un point en 2024 pour compenser la hausse du taux de la CNRACL.

Cette hausse représente 67 928 €.

- Un nouveau régime indemnitaire pour la police municipale

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 modifie le régime indemnitaire des policiers municipaux.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

Le nouveau cadre réglementaire prévoit la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Ce nouveau régime indemnitaire s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 en lieu et place du régime indemnitaire actuel et représente une hausse de 46 276 €.

- Bonus attractivité des agents de la petite enfance

Dans le cadre des revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance, un accompagnement financier sous la forme d'un « *Bonus Attractivité* » a été créé à destination des collectivités locales gérant des établissements d'accueil du jeune enfant. En contrepartie, les collectivités s'engagent à revaloriser la rémunération de ces agents. L'augmentation salariale est financée à 66% par la branche famille de la Sécurité Sociale, via une aide versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce bonus attractivité représenterait une hausse de 34 120 € sur l'IFSE des agents de la petite enfance (remboursement à hauteur de 23 750€ par la CAF).

## 4.3. Les prestations proposées aux agents pour l'année 2025

---

- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour certains personnels amenés à télétravailler ou à être joignables : téléphones portables, ordinateurs portables.
- Protection sociale complémentaire :
  - Adhésion à la convention de participation pour le risque santé porté par le CIG de la grande couronne permettant aux agents d'adhérer à une mutuelle aux tarifs groupe, plus attractifs.
  - Participation à la complémentaire santé : la participation aux mutuelles a augmenté en 2024 :
    - 40€ / mois pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est inférieur ou égal à 373 ;
    - 35€ / mois pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est compris entre 374 et 379 inclus ;
    - 30€ / mois pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est compris entre 380 et 436 inclus ;

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

- 25€ / mois pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est supérieur ou égal à 437 ;
  - 40€ / mois pour l'ensemble des agents reconnus en tant que travailleurs handicapés (RQTH) par la MDPH ;
  - 40€ / mois pour les apprentis.
- Participation à la prévoyance « *maintien de salaire* » : le niveau de participation de la Ville au risque prévoyance est de 10€ par agent.
- Conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour la mise en place d'un service d'assistante sociale.
  - Conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour la mise en place d'un service de psychologue du travail.
  - Renouvellement du conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour l'assistance d'un Conseiller de prévention.
  - Participation à l'Amicale du Personnel.

## 4.4. Les orientations Ressources Humaines 2025

---

### **Organisation et conditions de travail**

- Poursuivre la démarche en matière de suivi des effectifs et d'anticipation de l'évolution de l'organisation et des possibilités individuelles d'évolution des agents ;
- Renouvellement du conventionnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour l'assistance d'un Conseiller de prévention, l'intervention d'une assistante sociale et d'une psychologue ;
- Pérennisation du télétravail ;
- Poursuivre le développement des actions de communication interne ;

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

- Prospection commerciale pour le déploiement d'un logiciel de gestion des candidatures et procédures de recrutement (ATS) ;
- Prospection commerciale pour le déploiement de coffres-forts électroniques permettant le dépôt des fiches de paye de manière dématérialisée.

## **Santé et sécurité**

- Poursuivre le travail engagé en matière de renforcement des actions, en matière d'hygiène et sécurité, au travers de la prévention, de la protection, de la sécurité et de la santé au travail des agents ;
- Informer, vulgariser, diffuser les procédures : élaboration d'un Livret d'accueil Hygiène et Sécurité, déploiement du registre de Danger Grave et Imminent ;
- Mise en place de dispositifs d'alarme de travailleurs isolés (DATI) ;
- Renouvellement du marché des EPI et création de dotations types par corps de métier et/ou services.

## **Rémunération**

- Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la police municipale ;
- Mise en place du Bonus attractivité des agents de la Petite enfance.

## **Formation**

- Mise en œuvre du nouveau plan triennal de formation 2025 – 2027 ;
- Les actions de formation sont poursuivies afin d'approfondir et de favoriser le développement des parcours professionnels et également de promouvoir le développement des compétences. A ce titre, un accent particulier est porté à la formation des agents de catégorie C ;
- Développement de l'utilisation du numérique pour garantir le développement des compétences des agents sur leur métier, leur permettre d'accéder à un extranet ;
- Accompagnement individuel à la mobilité en lien avec la prévention de l'usure professionnelle.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## Egalité femmes /hommes

- Mise en œuvre des actions prévues dans le nouveau plan :
  - Journée du 08 mars : programmation d'immersions professionnelles, sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
  - Journée du 25 novembre : journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

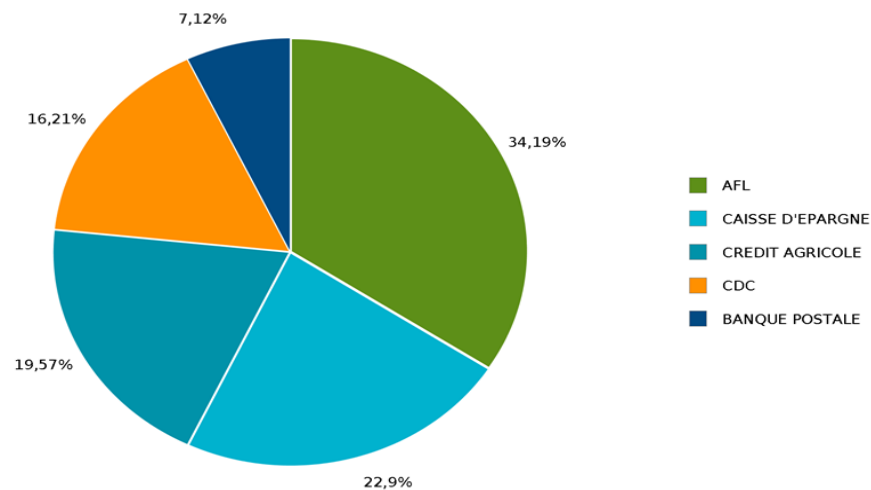
## 5. LA DETTE

### 5.1. Structure de la dette

#### ❖ Par prêteurs

La dette de la Ville compte 13 emprunts contractés auprès de 5 prêteurs :

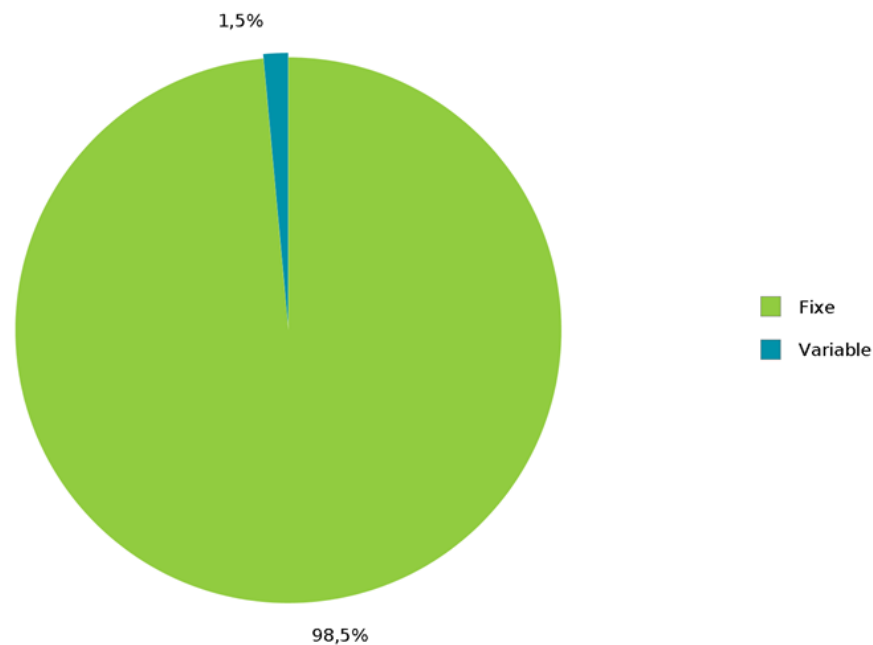
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
Agence France Locale	5 850 000.00 €	34,19 %
CAISSE D'EPARGNE	3 917 364.80 €	22,90 %
CREDIT AGRICOLE	3 348 815.89 €	19,57 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 773 583.34 €	16,21 %
BANQUE POSTALE	1 218 213.69 €	7,12 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>17 107 977.72 €</b>	<b>100,00 %</b>



# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

❖ Par type de prêt

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	16 857 977.74 €	98,54 %	2,93 %
Variable	249 999.98 €	1,46 %	5,51 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>17 107 977.72 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,97 %</b>

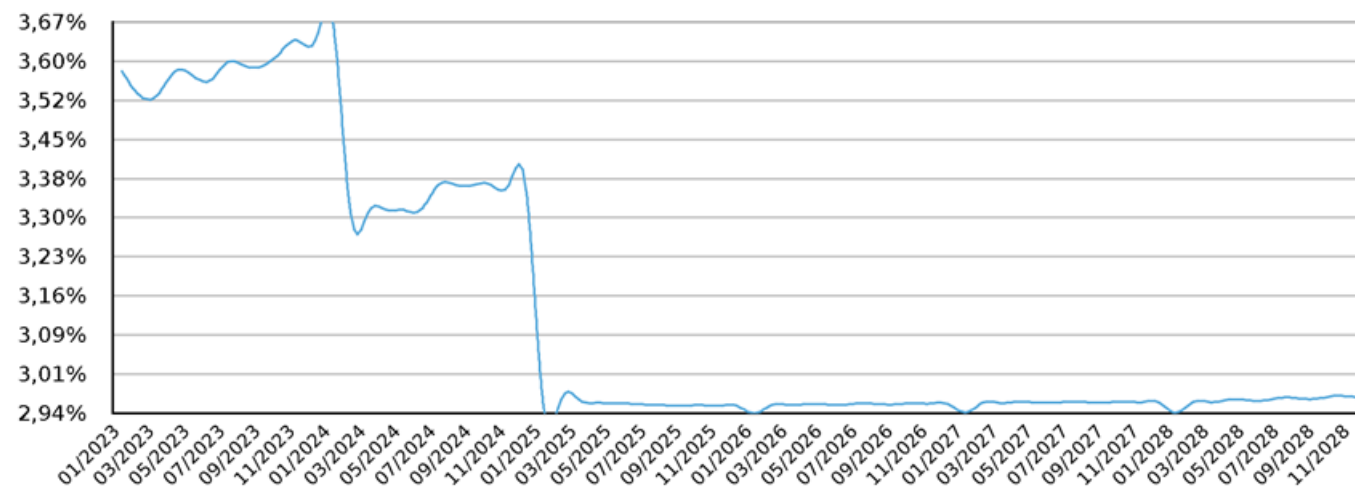


# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 5.2. Synthèse de la dette au 31/12/2024

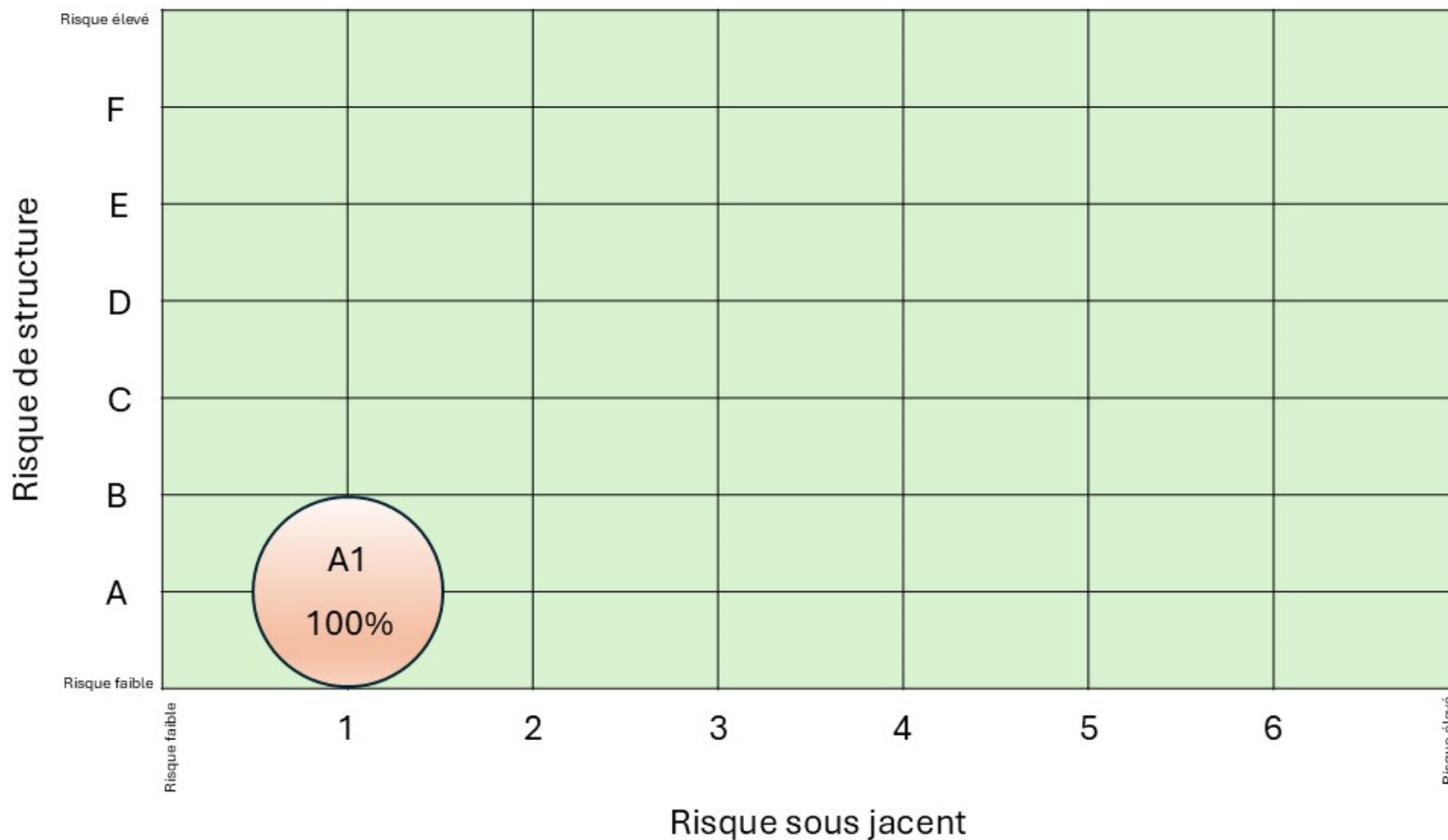
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 107 977.72 €	2,97 %	14 ans	7 ans et 4 mois	13

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

Répartition de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER



# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 5.3. Dette par habitant

Au 31/12/2023, la dette par habitant de la commune est de 557 €.

Le tableau suivant permet de situer ce montant par rapport à la moyenne de la strate, mais aussi, ce qui est plus significatif, par rapport aux autres villes de plus de 20 000 habitants de notre communauté d'agglomération.

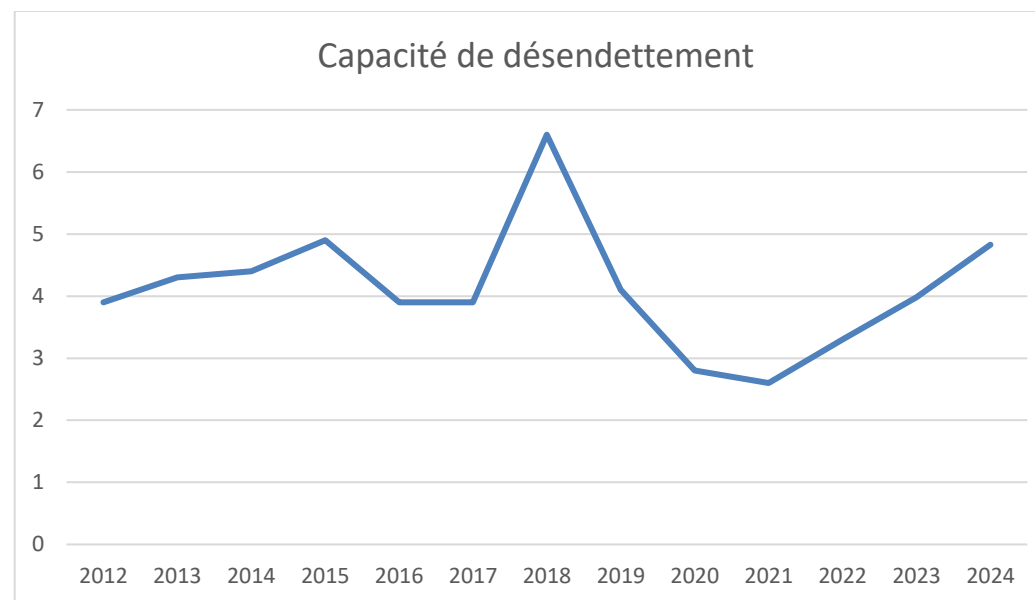
Commune	Population en hab INSEE	Encours de la dette au 31/12/2023 (DGCL)	Montant de dette par habitant
Cormeilles en Parisis	26 297	22 773 000 €	866 €
Eaubonne	25 782	14 373 000 €	557 €
Ermont	29 453	11 863 000 €	403 €
Franconville	37 494	41 757 000 €	1 114 €
Herblay sur Seine	31 970	48 849 000 €	1 528 €
Montigny les Cormeilles	22 305	23 990 000 €	1 076 €
Sannois	26 878	19 322 000 €	719 €
Taverny	26 773	18 275 000 €	683 €
Moyenne aggro villes > 20 000 hab	28369	25 150 250 €	887 €
Moyenne de la strate	20 000 à 50 000		976 €

# VILLE D'EAUBONNE – Orientations budgétaires 2025

## 5.4. Capacité de désendettement :

Le tableau et le graphique suivant présentent l'évolution de la capacité de désendettement de la ville sur les dix dernières années. Capacité de désendettement calculée sur les données des comptes administratifs (donc encore prévisionnelle pour 2023).

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3,9 ans	4,3 ans	4,4 ans	4,9 ans	3,9 ans	3,9 ans	6,6 ans	4,1 ans	2,8 ans	2,6 ans	3,3 ans	3,98 ans	4.83 ans



L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement à 10 ans maximum pour rester en dessous du seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les communes.

